



Saint-Ouen, le 31 juillet 2026

FORÊT RÉGIONALE DE BRÉVIANDE

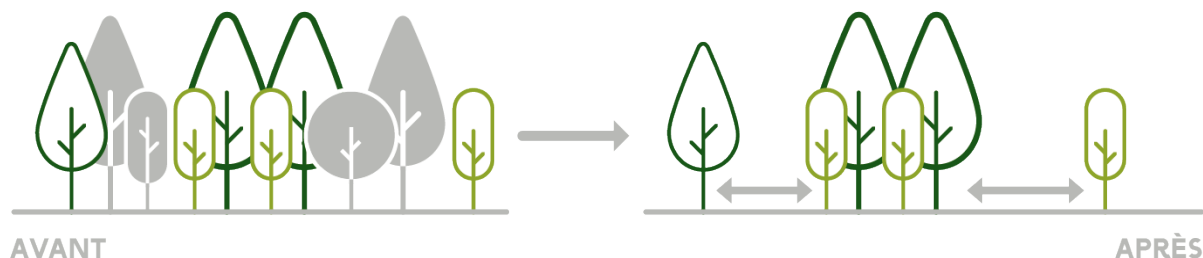
DÉMARRAGE D'UN CHANTIER DANS LE DOMAINE RÉGIONAL DE L'ORMETEAU

Au début du mois d'août, des chantiers vont démarrer en forêt régionale de Bréviande. Les travaux sont pilotés par l'Office national des forêts, en partenariat avec Île-de-France Nature, en charge de l'aménagement et de la gestion de cette forêt.

Ils vont consister, à proximité du parking du bois de l'Ormeteau, à **ouvrir des cloisonnements pour préparer les interventions futures**.

Préparer les interventions futures : des « cloisonnements » pour protéger le sol

L'ouverture de cloisonnements est nécessaire pour permettre l'entretien et par conséquent le renouvellement de la forêt. Elle est prévue dans le document d'aménagement forestier (voir encadré). Il s'agit de créer des axes de circulation, parallèles entre eux, afin de minimiser l'impact du passage des engins forestiers (tracteurs, débardeurs, porteurs...). Ces derniers sont tenus de les emprunter afin d'éviter le tassement du sol. Lors de la création ou « ouverture » de ces cloisonnements, des arbres sont donc retirés à intervalles réguliers. Ces ouvertures seront comblées en quelques années par les arbres situés à proximité dont la croissance sera ainsi stimulée car ils auront davantage accès à la lumière et aux ressources du sol.



L'aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office national des forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt.

Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long.

Pour la forêt régionale de Bréviande, il est planifié de **2014 à 2028**.

Réalisation des travaux

Ces chantiers sont réalisés par des entreprises de travaux forestiers qui ont acheté les bois sélectionnés par l'ONF. Ces entreprises, tenues de respecter le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF), sont étroitement surveillées par l'Office.

Le bois est trié en fonction du type d'essence et de sa qualité. Il est utilisé en bois d'œuvre, en bois d'industrie (papier, panneaux) ou en bois de chauffage.

Calendrier des travaux

La date des travaux qui restent à venir n'est pas fixée. La durée des travaux est liée au nombre d'arbres à prélever, aux conditions météorologiques, mais aussi aux contraintes logistiques et techniques des différents exploitants : ils sont susceptibles de se dérouler de façon échelonnée tout au long de l'année.

S'ils se poursuivent en 2027, ils seront suspendus entre le 1^{er} mars et le 30 juillet, pour ne pas gêner la nidification.

Après remise en état des parcelles, les bois seront stockés en bordure des chemins avant d'être évacués par les exploitants. Entre le début des coupes et l'enlèvement de tout le bois, plusieurs mois peuvent s'écouler. Des panneaux sur place informeront le public pour rappeler les règles de sécurité.



**Pour des raisons de sécurité,
il est interdit de pénétrer dans les parcelles en travaux
et de grimper sur les tas de bois.**

Pour en savoir plus :

« GESTION FORESTIÈRE, concilier accueil du public, biodiversité et renouvellement »

<https://www.iledefrance-nature.fr/wp-content/uploads/2024/03/IDF-Nature-Plaquette-thematique-Gestion-Forestiere-WEB.pdf>

À propos d'Île-de-France Nature

Depuis un demi-siècle, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine et l'accès à la nature pour tous.

En déployant à l'échelle locale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- protège, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire ;
- crée des continuités vertes reliant les centres urbains aux grands espaces naturels régionaux ;
- soutient l'agriculture francilienne.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.



iledefrance-nature.fr



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Angélique LUCAS

Chargée de communication et de médiation locale

angelique.lucas@iledefrance-nature.fr

LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS